AMIVAL

48, rue du Faubourg de Cambrai B.P. 93

59302 VALENCIENNES CEDEX

Tél: 03.27.28.10.60 / Fax: 03.27.28.10.61 /.

EMail: amival@online.fr

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Date: 01/03/04

Révision: 10/10/03

RISQUE SPECIFIQUE

Nombre de pages : 4

AUCUN

1) IDENTIFICATION

* Désignation commerciale : Eau pure 400ml Réf.: 100.1826

* Autres données : Aérosol

* Mise sur le marché : SARBEC Tel.: 03 20 69 26 26

2) COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

* Préparation : non

* Composants apportant un danger : aucun

NOM CHIMIQUE	N° CAS	GAMME DE CONCENTRATION	SYMBOLE	PHRASE R / S

3) IDENTIFICATION DES DANGERS

- * Principaux dangers : dangers liés au conditionnement aérosol.
- * Risques spécifiques : Aucun risque significatif.
- * Principaux symptômes : Aucun risque significatif.

4) PREMIERS SECOURS

- * <u>Cas général</u>: En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin, lui montrer l'emballage. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.
- * <u>Voies respiratoires</u>: Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arretée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche. Appeler un médecin.
- * <u>Voie cutanée</u> : Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon.
- * <u>Voie oculaire</u>: Laver abondamment les yeux avec de l'eau jusqu'à disparition de l'irritation. Si l'irritation persiste, consulter un ophtalmologiste et lui montrer l'emballage.
- * <u>Voies digestives</u> : Rincer la bouche, faire boire de grandes quantités d'eau. Ne pas faire vomir. Appeler un médecin, lui montrer l'emballage.

5) MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- * <u>Moyens d'extinction</u> : Produit non combustible : choisir les moyens d'extinctions en fonction des incendies environnants.
- * <u>Dangers spécifiques</u> : Non applicable.
- * Méthodes particulières d'intervention : Refroidir à l'eau les emballages exposés au feu.
- * Protection des intervenants : Ne pas respirer les gaz de combustion en cas d'explosion et d'incendie.

6) MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- * Précautions individuelles :-
- * Précautions pour la protection de l'environnement :-
- * Méthodes de nettoyage : Laver à l'eau

7) MANIPULATION / STOCKAGE

a) Manipulation

- * Mesures techniques : -
- * Précautions : -
- * <u>Conseils d'utilisation</u> : Respecter les consignes spécifiques données par le mode d'emploi figurant sur l'emballage. Conserver à l'abri de la chaleur et du gel.

b) Stockage

- * <u>Mesures techniques</u> : Tenir éloigné de toute source d'ignition, d'étincelles, de chaleur et de lumière solaire directe.
- * Conditions de stockage : Sous abri, en local ventilé, hors humidité, à température ambiante.
- * <u>Matériaux d'emballage</u> : Boîtier aérosol aluminium, suremballage en carton.

8) CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

* Mesures d'ordre technique : NA

* Valeurs limites d'exposition : NA

9) PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

* Etat physique (hors propulseur)

Forme : liquide limpide

Couleur: incolore

Odeur: -

- * Masse volumique (produit actif à 20 °C): 1,000
- * Valeur du pH (produit actif à 20 °C) : 6,0 +/- 0,4
- * Pression

à 20 °C : 6,5 +/- 0,5 bars

à 50 °C: -

- * Point éclair: NA
- * Température d'auto-inflammation : NA
- * Caractéristiques d'explosivité : NA

10) STABILITE ET REACTIVITE

- * La préparation est stable aux conditions de manipulation et stockage recommandées à la rubrique 7.
- * Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C.

11) INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Non applicable

12) INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Non applicable

13) CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Se conformer aux réglements et arrêtés préfectoraux en vigueur. Les éventuelles destructions doivent être réalisées par des centres spécialisés. Suivant les pays se conformer aux dispositions locales en vigueur.

14) INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, du IMDG pour la mer, et de l'ICAO / IATA pour le transport aérien.

TRANSPORT N°ONU 1950

	ADR	IMDG	IATA
Classe	2	2.2	
Groupe, chiffre ou page	2.5.A		
Etiquettes			
Mention	AEROSOL	AEROSOL	

Remarque concernant l'IATA:

* Note emballage: 203.Y203

* Quantité par colis

Avion passager : 75 Kg Avion cargo : 150 Kg

15) INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler, même après usage.

Marquage selon les directives CEE: Non étiquetable

16) AUTRES INFORMATIONS

Ce document s'applique au produit en l'état, conforme aux spécifications. Les renseignements contenus dans cette fiche sont donnés de bonne foi et basés sur nos dernières connaissances relatives au produit concerné, à la date d'édition. L'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque le produit est utilisé à d'autres usages et de différentes manières que ceux pour lesquels il est destiné. Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité. Il appartient au destinataire du produit de se reporter à l'ensemble des textes officiels concernant l'utilisation, la détention et la manipulation des produits. L'utilisateur du produit doit porter à la connaissance des personnes qui peuvent entrer en contact avec le produit (emploi, stockage...) toutes les informations, en leur transmettant si nécessaire cette fiche de sécurité.

Cette fiche de données de sécurité annule et remplace les précédentes pour ce produit.